

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 383 Subvention (7.500 euros) au Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 13 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 6e arrondissement à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement ,78 rue Bonaparte (6^e) au titre de 2011. 2011_04168, simpa 54722

Article 2 : La dépense correspondante, soit 7.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.